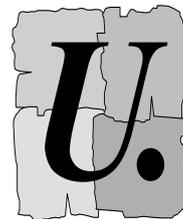


COLLECTIF  
ACADEMIQUE  
**SNUIPP-SNES-SNEP**

**Académie de Nantes**

8 place de la gare de l'Etat  
44 276 Nantes cedex 2

**PEGC**



**F.S.U.**

n° 33 Mars 2010



**Tous en grève le 23 Mars !**

Education, culture, justice... de nombreux secteurs sont mobilisés pour lutter contre les réformes en cours, porteuses de régressions, et pour promouvoir des alternatives.

En plus des restrictions budgétaires, c'est la tentative de remettre en cause tout ce qui est statut, garanties collectives, solidarités, lutte contre les inégalités... Ainsi plutôt que des dispositifs qui aident les fonctionnaires à mieux remplir collectivement leurs missions on prétend récompenser ceux qui se distinguent sur des critères particuliers ! Où est l'intérêt général dans tout cela ?

**REFORME  
DES RETRAITES**

*aux questions nombreuses  
qui préoccupent nos collègues  
concernant leur départ en re-  
traite les sections départemen-  
tales organisent des réunions  
d'information et de débat .*

*À Nantes une réunion est  
programmée :*

**le mardi 6 avril  
de 14H à 17H.**

*Elle est ouverte à tous, syndi-  
qués et non syndiqués. Il suffit  
d'avertir le chef d'établissement  
au minimum une semaine avant ...*

Bulletin d'inscription p.4

Pourtant, les français sont attachés aux services publics et demandent qu'ils soient accessibles sur l'ensemble du territoire, qu'ils permettent de lutter davan- tage contre les inégalités.

En défendant la Fonction publique, nous défendons à la fois les fonctionnaires et l'ensemble des usagers. Batailles dans le public et le privé sont plus que jamais liées.

L'année 2010 est aussi celle du rendez-vous des retraites. Le Président a réaf- firmé récemment qu'il voulait faire cette réforme aussi bien pour le public que pour le privé et la faire "de façon juste" y compris pour les fonctionnaires... Or, les dernières réformes, notamment celle de 2003, faites « au nom de l'équité » se sont traduites par un allongement de la durée de cotisation et une baisse du niveau des pensions avec de fortes inégalités notamment au détriment des femmes et de ceux qui ont les carrières les plus fragiles

Si la question du financement des retraites se pose, notamment en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, les choix à faire doivent, pour la FSU, toujours reposer sur le principe de solidarité intergénérationnelle. Il est indispen- sable pour parler sérieusement de l'avenir des retraites de traiter de la situation actuelle de l'emploi, de l'emploi des jeunes comme de celui des seniors (40% des salariés sont en activité actuellement à 59 ans...), de la question du chôma- ge, des modes de financement, de la nécessité à prendre en compte les années d'étude, de la pénibilité des métiers...

C'est pour toutes ces raisons que la FSU s'inscrit pleinement dans la journée interprofessionnelle du 23 mars prochain pour la défense de l'emploi, des salai- res et des retraites pour l'ensemble des salariés.

**Alors en grève ce jour-là et manifestons pour porter  
d'autres choix possibles !** Communiqué FSU 15 mars 2010

## Respect de l'engagement de l'Etat envers les PEGC. ACTION DEPUTES:

Mesdames et messieurs les députés de l'académie qui ont répondu à notre appel et interrogé le Ministre

De RUGY F.(44)  
MENARD M.(44)  
PRIOU (44)  
RAIMBOURG(44)  
**Soit 4 sur 10 élus**

BOURDOULEIX (49)  
DE CHARRETTE(49)  
GOUA (49)  
PIRON(49)  
TAUGOURDEAU(49)  
**Soit 5 sur 7 élus**

FAVENNEC(53)  
GAROT(53)  
**Soit 2 sur 3 élus**

KARAMANLY (72)  
LABRETTE-MENAGER  
LE MENER (72)  
PAVY (72)  
**Soit 4 sur 5 élus**

PREEL (85)  
**Soit 1 sur 5 élus**

Suite à l'action engagée concernant le déroulement de carrière des PEGC, à ce jour 210 députés ont relayé notre demande auprès du Ministère.

Dans l'académie, 16 députés sur 30 élus nous ont répondu . La plupart d'entre eux ont posé une question écrite au gouvernement, ou adressé une lettre au Ministre. Ils ont également informé de leur démarche les collègues qui s'étaient adressés à eux. J'ai également reçu des réponses en tant que secrétaire académique. L'un d'entre eux a reçu les collègues qui l'avaient sollicité afin de mieux comprendre la situation.

**Nous les en remercions . C'est l'action des députés qui nous a permis, au Secteur National PEGC du SNUipp, d'être reçus en audience au cabinet du Ministre le 10 Mars.** Nos arguments semblent avoir été écoutés( voir bulletin n°32 et le *PEGC-Collège* n° 56) Une nouvelle entrevue est prévue fin Mai. Espérons qu'elle débouchera enfin sur des propositions concrètes susceptibles d'améliorer en particulier les fins de carrière des PEGC.

G.T. mouvement inter des PEGC du 28 janvier 2010

### Déclaration des élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP/FSU

Monsieur le Recteur,

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, de ne pas reproduire l'injustice commise l'an dernier et d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie, d'autant que le nombre de demandes est très faible au regard du nombre de postes libérés chaque année par départ à la retraite.

Concernant les modalités de promotion de grade dans l'académie de Nantes, dans la perspective de réaliser l'extinction de la Classe Normale, ils vous demandent d'inscrire au tableau de promotion à la Hors Classe tous les collègues promouvables comme vous l'y autorise la note de service ministérielle 2009-178 du 1/12/2009.

Ils vous demandent également de veiller à ce que les avis formulés par les IA-IPR et Chefs d'Etablissement pour l'accès à la Classe exceptionnelle, soient « fondés sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promuable, mesurée sur la durée de la carrière », comme le précise la même note de service et qu'aucun avis défavorable ne soit reconduit automatiquement ou motivés « par défaut ».

Concernant la situation des PEGC, depuis plusieurs années, l'augmentation du ratio promus/promouvables pour l'accès à la classe exceptionnelle des PEGC n'a pas permis « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identique à celle des certifiés », annoncées par la DPE du ministère en mars 1993 par courrier individuel à chaque collègue. En effet, appliqué à un corps en voie d'extinction, le ratio augmenté s'est traduit par une diminution du nombre de promus. L'accès à la classe exceptionnelle demeure trop tardif et, pour la plupart des collègues, l'obtention du 4ème échelon demeure difficile, celle du 5ème échelon à l'indice terminal 783 quasiment impossible.

Par ailleurs, force est de constater que la perspective d'extinction de la hors classe des PEGC en 2009, envisagée par la Direction Générale des Ressources Humaines lors de la présentation des taux de promotion aux organisations syndicales en janvier 2006, ne s'est pas concrétisée.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Ministre de l'Education Nationale que les mesures soient prises afin de respecter la parole de l'Etat.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous prient, Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre cette demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

### Mouvement inter:

Deux demandes d'entrée dans l'académie ont été formulées, l'une n'était pas recevable. L'autre a été acceptée (math-physique).

### Calendrier administratif:

**Mouvement intra:** (note de service 2010-03 du 12/02/10)

Saisie des vœux: du 19 au 31 mars (formulaire à télécharger)

**CAPA mouvement intra :** 7 MAI

**CAPA promotions** 7 MAI

## Fiche de suivi syndical accès classe exceptionnelle:

( Fiche à retourner à l'un des délégués du personnel de votre choix accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'êtes pas syndiqué(e) à l'un des syndicats de la FSU (SNUipp/SNES/SNEP)

NOM PRENOM: .....

Etablissement d'affectation: .....

Ville ..... code postal .....

Adresse personnelle si vous le souhaitez .....

Date de naissance : .....

Date de la dernière inspection: .....

( importante pour les litiges concernant les avis défavorables)

### Votre barème:

Calcul: 30 pts pour chaque échelon de la Hors classe  
+ 10 pts par année d'exercice dans le 6è échelon

- Echelon Hors-Classe au 31/12/2009 .....X 30 = ..... pts

- Années d'exercice dans le 6ème échelon de la HC .....X 10 = ..... pts

**TOTAL = ..... pts**

## JE REJOINS LA FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Je souhaite me syndiquer

au SNUIPP

au SNES

au SNEP



Nom prénom :

Adresse :

Bulletin à retourner au délégué de votre choix qui vous adressera un bulletin d'adhésion:

#### SNUIPP

Chantal Branchereau  
8 pl de la Gare de l'Etat  
44276 Nantes Cedex 2

#### SNES

15 rue Dobrée  
44100 NANTES

#### SNEP

8 pl gare de l'état  
44 276 NANTES Cedex 2

## Vos élus à la C.A.P.A. des P.E.G.C

Chantal BRANCHEREAU-HAMON  
4 rue du Moulin Neuf (RdeC)  
44300 NANTES  
tel:02 40 49 96 24  
tel SNUipp: 02 40 35 96 70  
branchereau.chantal@orange.fr

Michel MAROIS  
17 rue saint Louis  
49300 CHOLET  
02 72 62 62 90  
m.marois@laposte.net

Guy DUCLERC  
3 allée des vignes  
49230 MONTFAUCON MONTIGNE  
02 41 64 71 27  
ginettebourgeois@wanadoo.fr

Patrice MACE  
Le Bas Fay  
49410 LE MESNIL EN VALLEE  
02 41 78 91 96  
mace.pouron@wanadoo.fr

## LE SYSTÈME DE RETRAITE SOLIDAIRE SURVIVRA-T-IL À 2010 ?

Les déclarations gouvernementales sont nombreuses et cohérentes. Elles sont dans la logique libérale et vont concerner les 35 régimes de retraite. La réforme serait "équitable", apparemment, puisque nul ne sera épargné. Quelles mesures précises sont prévues? Comment sera calculée votre retraite?

USA, RU, Allemagne, Italie ... partout est programmé le passage légal de départ en retraite de 65 à 67 ou 68 ans. Comment préserver, en France, la retraite à 60 ans?

Malgré la loi de 2003 (décotes, fin des bonifications pour enfants, 41 annuités ...) les fonctionnaires ont préservé, après plusieurs semaines de mobilisation, quelques mesures positives : que risquez-vous de perdre en 2010?

Les femmes ont été les grandes perdantes des réformes de 1993 et 2003 : comment reconquérir de nouveaux droits?

Avec la retraite à points (ou en comptes notionnels), fini les repères d'âge, d'annuités, de taux plein... Chacun choisit SA retraite en travaillant plus ou moins longtemps. On nous présente cela comme LA solution, est-ce bien vrai?

\* \* \*

Voici quelques unes de vos interrogations lors des permanences du mercredi matin au SNUIPP (calcul des pensions) :

- comment défendre les fonctionnaires tant vilipendés?
- la durée de vie s'allonge, est-il indispensable de travailler plus longtemps?
- les retraités sont plus nombreux, sera-t-il possible de financer leurs retraites?
- si le passage à 42 annuités, la suppression des "avantages familiaux", les minorations ... sont inéluctables,

devra-t-on accepter une retraite à points?

Venez vous informer pour mieux comprendre les enjeux.

Vous devez savoir quelles seront les conséquences des mesures voulues par le gouvernement sur le calcul de votre pension.

Quels nouveaux financements seraient à mettre en œuvre pour préserver des retraites décentes?

\* \* \*

**Il est urgent de nous exprimer avec clarté et d'intervenir avec force pour garantir la parité des revenus entre actifs et retraités.**

Je souhaite participer à la réunion d'information du MARDI 6 AVRIL 2010 de 14 à 17 heures

Maison des Syndicats ou IUFM (le lieu sera précisé en temps utile)

Nom, prénom:

établissement:

Adresse personnelle:

Adresse mail:

**Je demande une convocation pour la réunion du 6 avril à la secrétaire académique.**

### Permanences:

Maison des syndicats à **Nantes** :

PEGC et retraite : Mercredi 10 h 12 h

02 40 35 96 70

Maison des syndicats permanence FSU à

**Cholet** :

1er mardi de chaque mois

1er et 3ème mercredis matin de chaque mois

fsucholet@gmail.com



C'est décidé,  
je me syndique !